

Date : _____ N° de demande : 20____ - _____

Par : _____ N° de reçu : _____

Demande de certificat d'autorisation | INSTALLATION SEPTIQUE

Sur l'ensemble du territoire, quiconque qui désire procéder à l'Installation ou au déplacement d'une installation septique, doit obtenir au préalable un certificat d'autorisation conformément aux dispositions du règlement numéro 2021-06.

Aucune coupe d'arbre n'est autorisée sur une propriété sans au préalable avoir obtenu les permis requis à cet effet.

Attention : Toute information requise manquante pourrait retarder le traitement de votre demande.

Demandeur

Nom : _____ Propriétaire : ☐ Mandataire : ☐

Adresse : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Emplacement

Matricule : _____ Lot : _____

Adresse : _____

Échéancier des travaux

Date de début : _____ Date prévue de fin : _____ Valeur : _____ \$

Installation septique

Type d'installation retenu _____

Nombre de chambres _____ Capacité de la fosse _____ Litres

Type de champ d'épuration _____

Dimensions du champ Longueur : _____ m Largeur : _____ m

Exécutant des travaux

Nom : _____ No RBQ : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Responsable du projet

Nom : _____

Téléphone : _____

Autres informations pertinentes

Documents à fournir

- ☐ Une **étude de caractérisation du site** et du terrain naturel réalisée par une personne qui est membre d'un ordre professionnel ;
Nom du dessinateur : _____ No du dossier : _____
- ☐ Un **plan d'implantation à l'échelle** montrant tous les éléments demandés au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* ;
Dans le cas d'un bâtiment autre qu'une résidence isolée, les renseignements et documents doivent être préparés et signés par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec
- ☐ Procuration (si le demandeur n'est pas le propriétaire)



Tarif & dépôts

- ☐ Tarif de **75 \$** qui est encaissé lors de la demande de permis et n'est pas remboursable, et ce, en conformité avec le règlement sur les permis et certificats en vigueur.

Sans frais si la demande est déposée simultanément à une demande de permis de construction neuve.

- ☐ **Dépôt** (Applicable même si la demande est déposée simultanément à une demande de permis de construction neuve) → **500 \$**

Le dépôt est remboursable selon les conditions suivantes :

- la réception de l'attestation de conformité et du plan tel que construit dans les 30 jours suivants la fin des travaux;
- lorsqu'applicable, la réception du contrat d'entretien;
- la réalisation conforme au certificat émis.

À défaut de respecter l'ensemble des conditions applicables dans les 6 mois suivants la fin des travaux, le dépôt est confisqué à titre de pénalité par la Municipalité.

Information concernant le dépôt de votre demande

Le présent formulaire doit être dûment rempli et signé et doit être déposé au Service de l'urbanisme et de l'environnement de la Municipalité avec les plans et documents requis par les règlements d'urbanisme. Tous plans ou documents autres qui sont nécessaires à l'étude de la demande peuvent être exigés.

Nous communiquerons avec vous afin de compléter la demande et de vous informer lorsque le permis ou le certificat d'autorisation sera prêt.

Pour nous joindre :

Municipalité de Rawdon

Téléphone : 450 834-2596

www.rawdon.ca

3647, rue Queen, Rawdon (Québec) J0K 1S0

Télécopieur : 450 834-3031

urbanisme@rawdon.ca

Signature du demandeur

Je soussigné(e) _____ déclare que les renseignements ci-haut donnés sont exacts et que si le permis ou le certificat d'autorisation demandé m'est accordé, je me conformerai aux règlements municipaux en vigueur et aux lois pouvant s'y rapporter. Je comprends que cette demande ne constitue en aucun temps une autorisation d'effectuer les travaux demandés.

Date : _____

Signature : _____
(propriétaire ou procureur fondé)